

Université catholique de Louvain

OPES2138

Sociologie : structures sociales et changements

[30h] 4 crédits

Enseignant(s): Albert Bastenier, Jean Nizet, Marie Verhoeven

Langue d'enseignement : français

Niveau : cours de 2ème cycle

Objet de l'activité (principaux thèmes à aborder)

A un niveau méta-théorique, rendre les étudiants sensibles aux niveaux d'analyse auxquels peuvent se situer les analyses sociologiques et aux différences avec les niveaux d'analyse auxquels se situent d'autres sciences humaines (notamment la psychologie et la psychosociologie); expliciter les différences entre les paradigmes sociologiques : paradigme "réaliste" ou "constructiviste", insistance sur les acteurs ou sur les structures, sur l'intégration ou sur le conflit ...Initier les étudiants à quelques théories se situant à des niveaux d'analyse différents. Rendre les étudiants capables de mener, à partir de ces apports théoriques, des analyses relatives à des phénomènes auxquels ils sont confrontés dans leur vie professionnelle ou militante.

Résumé: Contenu et Méthodes

Théorie des champs, des capitaux, des habitus, des positions sociales.

Théorie des mouvements sociaux.

Théorie des idéologies ou modèles culturels.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

La formation se fait le samedi et certains soirs en semaine; elle est décentralisée et oblige donc à des déplacements. Le rôle du professeur comporte l'accompagnement sur place de projets-mémoires. Le professeur participe à un séminaire pédagogique. Il fonctionne en collaboration avec un conseiller à la formation. Il doit rédiger le matériau pédagogique correspondant à ses enseignements. Une collaboration étroite sera instituée entre les titulaires des enseignements à option de chaque section. Le candidat à une charge d'enseignement doit aussi communiquer avec son curriculum vitae les expériences non traditionnelles de formation qu'il a vécues et faire valoir des documents, syllabus ou matériaux didactiques qu'il aurait rédigés. L'attention des candidat(e)s aux charges d'enseignement est attirée sur l'existence de lois concernant les cumuls.Le mode d'apprentissage exige du professeur qu'il négocie un contrat de formation avec ses étudiants et qu'il motive de manière détaillée soit par écrit soit par oral ses évaluations aux personnes concernées.